

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

ETAIENT PRESENTS : CETTIER Patrick, DESESTRET Mireille, PASSAS Jean-Claude, BLANC David, NURY Yvan, BILLON Pascale, BUTAUD Josette, ENGELVIN Danielle, LASANCE Marion, LUBAC Jean-François, MARTIN Laurence, PEYROT Alain

ABSENTS EXCUSES : BALTHAZARD Isabelle, CHAPOUTIER Nicolas, DESBOS Marie-Chantal

Le PV du 1^{er} décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Accord du conseil pour ajout pour une demande de subvention sur réserve parlementaire.

Présentation du PLU par le CAUE

La présentation est reportée au prochain conseil, la personne étant malade.

Prise de compétence PLUI

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové n° 2014 - 366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) modifie dans article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération.

La loi donne désormais aux E.P.C.I. la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la Loi, pour les Intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise. Il en résulte que le transfert aux Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions suivantes : au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le conseil s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération.

Projet voirie pour élargissement route de Combe

Ardèche Habitat a déposé le dossier de demande de permis de construire pour 8 logements en décembre 2016. Pour instruire le dossier, la mairie doit procéder à l'élargissement de la voirie, route de Combe. Un plan établi par l'architecte, M. Reverdi, est présenté et approuvé par les conseillers.

Demande de subvention sur réserve parlementaire

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux pour l'élargissement de la route de Combe, la démolition des hangars et l'aménagement de la parcelle ZD 61 en parking avec cheminement piétonnier peuvent être subventionnés par le Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire. Le conseil approuve le montant des travaux estimé à 41 085 € H.T. et sollicite les sénateurs, MM. Darnaud et Genest, pour cette subvention.

Divers

La commune a été sollicitée pour implanter un support d'antenne de téléphonie par la société TDF de Marseille sur le point haut de la commune. Le conseil donne un avis favorable.

Les conseillers sont relancés pour participer aux différentes commissions de la communauté d'agglomération. Réponse avant le 7 février 2017.

La SNCF a demandé à la commune de mettre en place des panneaux de signalisation pour indiquer la hauteur ainsi que la largeur sous les voies aux trois passages.

Monsieur le Maire remercie tout le conseil pour la participation et l'organisation des vœux.